
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mai 2011 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville
M. Ross Blackhurst, conseiller d'arrondissement
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement
M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA11 20 0216

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.06.1 Décès de Mme Santa Vescio
- 10.06.2 Félicitations – 50^e anniversaire de mariage
- 10.06.3 Félicitations à Mme Hélène LeBlanc
- 10.06.4 Félicitations à la troupe L'Avant-Scène
- 10.06.5 Remerciements à Mme Lise Zarac
- 20.20 Projet « ma cour, ma rue, mon quartier »
- 40.03.1 Avis de motion – plan d'urbanisme
- 40.03.2 Adoption projet de règlement
- 40.10.1 Perspective – 8000 boulevard Champlain

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA11 20 0217

Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par

Sujet de l'intervention

M. Gilles Poirier	Nettoyage du terrain le long de la piste cyclable de l'aqueduc
M. Yves Daoust	Nids-de-poule Traverses de chemin de fer Graffitis Tunnel Compteurs d'eau
M. Francesco Moreno	Garanties sur les travaux De La Vérendrye et 90 ^e Avenue

10.03

CA11 20 0218

Condoléances - décès de Mme Sofia Pagliaro

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Sofia Pagliaro, survenu le 5 avril 2011.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA11 20 0219

Condoléances - décès de Mme Florence Hurtubise de Francesco

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Florence Hurtubise de Francesco, survenu le 24 avril 2011.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA11 20 0220

Condoléances - décès de M. Harold Keene

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Harold Keene, survenu le 16 avril 2011.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA11 20 0221

Condoléances - décès de Mme Santa Vescio

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Santa Vescio, survenu le 28 avril 2011.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

CA11 20 0222

Félicitations - 50e anniversaire de mariage

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Maria Iodice et monsieur Nicola Iodice qui célébreront leur cinquantième anniversaire de mariage le 7 mai 2011.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

CA11 20 0223

Félicitation à Mme Hélène LeBlanc - députée fédérale de la circonscription LaSalle-Émard

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à madame Hélène LeBlanc qui a été élue députée fédérale de la circonscription LaSalle-Émard lors des élections du 2 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

CA11 20 0224

Félicitations - troupe L'Avant-scène de LaSalle pour son premier prix en Suisse

Attendu que la troupe L'avant-scène de LaSalle a participé du 13 au 17 avril 2011 au festival La Tour en scène à La Tour-de-Peilz en Suisse;

Attendu que ce festival international de théâtre d'amateurs accueillait plusieurs troupes de cinq francophones notamment la France, la Belgique, Monaco, la Suisse et le Québec;

Attendu que la pièce Fleur d'acier, mise en scène par Jean-Guy Marceau, et comptant sur six interprètes féminines a remporté le premier prix du festival,

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations à la troupe de théâtre L'Avant-scène de LaSalle qui a remporté le premier prix au festival La Tour en scène en Suisse.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA11 20 0225

Remerciements à Mme Lise Zarac, députée fédérale de LaSalle-Émard de 2008 à 2011

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères remerciements à madame Lise Zarac, députée fédérale depuis 2008, pour son excellent travail dans la circonscription LaSalle-Émard, pour sa disponibilité auprès des LaSallois et les efforts qu'elle a démontrés pour le bien-être de ses concitoyens et concitoyennes.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA11 20 0226

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 4 avril 2011

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2011 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA11 20 0227**Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2011.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1115312021

CA11 20 0228**Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de circulation**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de circulation qui s'est tenue le 17 mars 2011.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1112367004

CA11 20 0229**Contrat à Nortrax - achat de 3 chargeurs sur pneus John Deere**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 550 924,20 \$ pour l'achat de trois (3) chargeurs sur pneus John Deere, modèle 624K 2011, selon l'entente d'achat 496155, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Nortrax, la commande suite à l'appel d'offres 11074, soit au prix total de 550 924,20 \$, conformément au cahier des charges, selon l'entente d'achat de la Ville de Montréal no 496155.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1114966014

CA11 20 0230

Contrat à Piscine Soucy - salle mécanique de la piscine du parc Ouellette

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser une dépense de 652 055,44 \$ pour des modifications de la salle mécanique de la piscine du parc Ouellette, phase II, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Piscine Soucy inc., le contrat M.S.11-220 à cette fin (soumission 236544), au prix de sa soumission, soit au prix total de 652 055,44 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'autoriser une partie du financement à même le budget de fonctionnement pour un montant de 79 200 \$ et à même le fonds de parc pour un montant de 204 237,69 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1114966009

CA11 20 0231

Contrat à Hydrotech NHP Inc. - enlèvement de graffitis

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une dépense de 220 423,89 \$ pour l'enlèvement de graffitis sur diverses bâtisses, résidences et équipements sur le territoire de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Hydrotech NHP Inc., le contrat M.S.11-223 à cette fin (soumission #239391), au prix de sa soumission, soit au prix total de 220 423,89 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1112367005

CA11 20 0232**Contrat au Groupe Simoneau - système de filtration et traitement dans la chaufferie de la mairie**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense de 30 076,20 \$ pour l'ajout d'un système de filtration et de traitement chimique (mécanique) dans la chaufferie de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Le Groupe Simoneau inc., le contrat M.S.10-218 à cette fin (soumission 227515), au prix de sa soumission, soit au prix total de 30 076,20 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1114966015

CA11 20 0233**Contrat au Groupe Kloda Focus - équipements pour les spectacles du 24 juin et du 1er juillet**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser une dépense de 30 461,55 \$ pour la location des équipements pour la sonorisation, l'éclairage et la scène pour les spectacles du 24 juin et du 1er juillet 2011.

D'octroyer au Groupe Kloda Focus inc. le contrat (soumission 239516) au prix de sa soumission, soit au prix total de 30 461,55 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1113413061

CA11 20 0234**Contribution financière au gagnant des joutes de SLAM poésie scolaire**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 100 \$ au grand gagnant des joutes de SLAM poésie scolaire à l'issue du projet "Les chemins de traverse : la SLAM poésie". Cette récompense sera remise lors de la soirée de SLAM poésie finale le 6 mai 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1113413047

CA11 20 0235

Contribution financière au Club de natation Calac Richelieu - programme souvenir du Championnat provincial

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de natation Calac Richelieu pour la réalisation du programme souvenir du Championnat provincial par équipes qui aura lieu à l'Aquadôme du 6 au 8 mai 2011. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1113413052

CA11 20 0236

Fêtes des voisins le 4 juin - contributions financières

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser la tenue des Fêtes des voisins suivantes dans le cadre de la grande Fête des voisins le 4 juin 2011 :

- l'Association culturelle Entre-Amis au parc Lefebvre;
- la Table de développement social de LaSalle à la place du citoyen, rue Airlie;
- le Montreal Caribbean Social Club au parc Raymond;
- la paroisse St-John Brebeuf dans le stationnement de l'église;
- l'école du Grand-Héron dans la cour d'école.

D'accorder une contribution de 200 \$ en bon d'épicerie à chacun des comités organisateurs pour un montant total de 1 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'école du Grand-Héron à tenir un événement de type "vente débarras" à cette occasion. Les sommes amassées par la location des tables serviront principalement aux activités étudiantes. Le coût de location des tables sera au montant de 10 \$ chacune et l'école prévoit louer approximativement 30 tables.

D'autoriser également la paroisse St-John Brebeuf à tenir un événement de type "vente débarras". L'activité sera remise au 11 juin 2011 en cas de pluie. La paroisse louera à des citoyens, des tables au coût de 20 \$ chacune et prévoit en louer approximativement 50. Les sommes amassées serviront principalement à rénover la chapelle de l'église et l'entrée du presbytère.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1113413048

CA11 20 0237**Club de triathlon Les Rapides du Lac St-Louis - Triathlon de Verdun le 14 août**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser le Club de triathlon Les Rapides du Lac Saint-Louis de tenir l'événement "Triathlon de Verdun" le 14 août 2011.

D'autoriser la fermeture d'une partie du boulevard LaSalle, des rues Sénecal, Lacharité, Allion et Alepin ainsi que les 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e Avenues, le dimanche 14 août 2011, de 7 h à 13 h, pour cet événement.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le protocole intervenu pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1113413049

CA11 20 0238**Club de triathlon les Rapides du Lac St-Louis - événement La Printanière le 15 mai**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser le Club de triathlon les Rapides du Lac St-Louis à tenir l'événement "La Printanière" le dimanche 15 mai 2011 et à procéder à la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants et d'autoriser l'utilisation de l'Aquadôme.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer le protocole intervenu pour la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1113413053

CA11 20 0239

Entente avec divers organismes - utilisation des écoles primaires et secondaires

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accepter les protocoles d'entente intervenus entre divers organismes et l'Arrondissement de LaSalle pour l'utilisation des écoles primaires et secondaires pour la tenue d'activités pour les enfants du quartier.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces protocoles.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1113413041

CA11 20 0240

Protocole d'entente et contribution financière - Centre du Vieux Moulin de LaSalle

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre le Centre du Vieux Moulin de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la réalisation du projet "Travail de milieu dans les HLM pour aînés".

D'accorder une contribution financière de 4 100 \$ à cette fin.

D'autoriser Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1110569011

CA11 20 0241**Club de gymnastique artistique Jeune Aire - entretien de la palestre et gala annuel**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter le renouvellement du protocole d'entente entre le Club de gymnastique artistique Jeune Aire et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien de la palestre et la réalisation du gala de fin d'année et d'accorder une contribution financière de 19 000 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel qui aura lieu au Cégep André-Laurendeau le 11 juin 2011. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1113413046

CA11 20 0242**Club de tennis LaSalle - gestion déléguée**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter les modifications au protocole d'entente de gestion déléguée entre l'Arrondissement de LaSalle et le Club de tennis LaSalle et d'accorder une contribution financière annuelle de 930 \$ à cette fin. Ce protocole se renouvellera automatiquement pour une période d'un an.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1113413055

CA11 20 0243

Club Garçons et Filles et Maison des Jeunes - prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'approuver les conventions à intervenir entre deux organismes et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre du dossier prioritaire de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine et octroyer une contribution financière de 34 000 \$ à cette fin dont la répartition se fera comme suit :

Club garçons et filles : 20 000 \$ pour le projet "Prévention communautaire"

Maison des jeunes : 14 000 \$ pour le projet "Point de mire"

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1113413059

CA11 20 0244

Héritage Laurentien - entretien et surveillance du parc des Rapides

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser la signature du protocole d'entente modifié intervenu avec Héritage Laurentien et d'accorder une contribution financière de 175 000 \$ selon les modalités prévues au protocole.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De rescinder la résolution no CA11 20 0055.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1113413063

CA11 20 0245**Club garçons et filles de LaSalle - travail de proximité "La Van"**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir avec le Club garçons et filles de LaSalle pour la réalisation du travail de proximité "La Van" et d'accorder une contribution financière de 55 000 \$ dans le cadre du dossier de lutte aux gangs de rue, du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1113413058

CA11 20 0246**Table de développement social - programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accepter le protocole d'entente entre l'Arrondissement de LaSalle et la Table de développement social pour l'implantation d'un programme d'animation dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour les années 2011-2012-2013.

D'accorder une contribution financière de 150 000 \$ à raison de 50 000 \$ par année à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1113413064

CA11 20 0247

Club garçons et filles de LaSalle - projet d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De mandater le Club garçons et filles de LaSalle à effectuer une demande de subvention du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées octroyée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au Québec en 2011 et d'accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Club garçons et filles pour la gestion de ce programme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1113413060

CA11 20 0248

Protocole d'entente du plan d'action sur les changements climatiques - secteur Airlie Bayne

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser madame Danielle Mimeault, chef de division au développement communautaire, à signer le protocole d'entente du plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques – volet santé entre l'Institut national de santé publique du Québec et l'arrondissement dans le cadre du projet « Ma cour, ma rue, mon quartier » qui sera réalisé dans le quartier de revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie Bayne.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1110569012

CA11 20 0249

Reconnaissance du Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle et nomination

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De reconnaître l'organisme Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle pour :

- Commémorer les fêtes du 100e anniversaires de LaSalle;
- Développer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les citoyens et citoyennes;

- Mettre en relief les richesses patrimoniales, culturelles, récréo-touristiques, économiques et industrielles de LaSalle;
- Organiser des activités festives et/ou commémoratives visant à répondre aux attentes de l'ensemble des citoyens par la plus grande accessibilité, la diversité et la créativité;
- Faire rayonner LaSalle sur le plan montréalais et régional;
- Solliciter la participation financière ou en services de partenaires privés et/ou publics. Gérer et administrer les ressources financières disponibles qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Bureau;
- Recevoir des dons, des legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de levée de fonds dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

et d'en nommer les membres, soit :

- Monsieur Pierre Plante, président
- Monsieur Patrice Boileau
- Monsieur Luciano Di Sante
- Monsieur André Ducas
- Monsieur Camil Garneau
- Madame Chantal Malo
- Monsieur Daniel Zizian
- Monsieur Jean-Guy Marceau
- Monsieur Benoît Gauthier
- Madame Danielle Mimeault
- Monsieur Marc Morin
- Monsieur Mario Vachon
- Monsieur Ross Blackhurst
- Madame Josée Troïlo.

le tout, tel qu'indiqué dans les lettres patentes du Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1113413062

CA11 20 0250

Commandites pour des activités familiales lors de la Fête nationale du Québec

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter des commandites pour un montant de 5 000 \$ pour la réalisation d'activités familiales dans le cadre de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2011, dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses de l'arrondissement pour un montant de 5 000 \$. Les dépenses additionnelles pour la Fête nationale du Québec ne devront pas dépasser les revenus obtenus des différents organismes ou sociétés.

D'imputer ces crédits conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

D'informer, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, le trésorier de la Ville et le comité exécutif, de la modification du budget d'arrondissement 2011 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1113413050

CA11 20 0251

Club des Aînés de LaSalle - permis de boissons alcoolisées pour le pique-nique annuel

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser le Club des Aînés de LaSalle à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées le 2 août 2011 dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu à la terrasse Serre. En cas de pluie, l'événement sera remis au 4 août 2011. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1113413045

CA11 20 0252

Fondation de l'Hôpital LaSalle - parc d'amusements au Carrefour Angrignon et à la Place Newman

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De permettre à la Fondation de l'Hôpital LaSalle de tenir un parc d'amusements sur les terrains du Carrefour Angrignon du 4 au 8 mai 2011 inclusivement et de la Place Newman du 8 au 12 juin 2011 inclusivement afin d'amasser des fonds pour l'hôpital, le tout exempt de frais d'utilisation d'eau.

La Fondation devra respecter les conditions suivantes :

1. Fournir avant la tenue de l'événement :
 - a. la preuve qu'une police d'assurance-responsabilité civile pour une couverture d'au moins 1 000 000 \$ sera en vigueur pendant toute la période de temps de l'événement ;
 - b. un certificat d'ignifugation des tentes et des structures gonflables s'il y a lieu ;
 - c. la liste des jeux mécaniques et leurs numéros d'immatriculation si disponible ;
 - d. la preuve que la compagnie "Amusements Spectaculaires Inc." détient une licence valide d'exploitant émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux.
2. Respecter toutes les dispositions prévues par le décret 649-91 et le règlement sur les jeux mécaniques.
3. Maintenir un espace à bureau pour les responsables de l'événement.
4. Maintenir un service de sécurité en tout temps.
5. Maintenir un service d'entretien adéquat pour garder propres les endroits où les déchets sont susceptibles de s'accumuler.

6. Maintenir dans de bonnes conditions hygiéniques des équipements sanitaires.
7. Ne permettre aucune vente et aucune consommation de boisson alcoolisée.
8. Respecter tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur dans l'arrondissement.
9. Ne pas empiéter sur la rue et les trottoirs.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1115212006

CA11 20 0253

Groupe Sutton Clodem - fête familiale pour ses membres au parc Mohawk

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'autoriser le Groupe Sutton Clodem à tenir une fête familiale pour ses membres le 18 juin 2011 au parc Mohawk. L'Arrondissement offrira le soutien nécessaire pour la tenue de l'événement. En contrepartie, le Groupe Sutton Clodem fera une contribution financière de 1 500 \$ pour la tenue d'une activité pour enfants dans le cadre de la fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1113413051

CA11 20 0254

Montréal Mustang - exposition de voitures dans le parc des Rapides

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De permettre à l'organisme Montréal Mustang de tenir, à l'occasion de son 30^e anniversaire, une exposition de voitures de type Mustang dans le parc des Rapides le 20 août 2011 (remis au 21 août en cas de pluie).

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées à cette occasion. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1113413056

CA11 20 0255

Association culturelle Riccia - fête familiale au parc Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser l'Association culturelle Riccia à servir des boissons alcoolisées lors d'une fête familiale qui aura lieu le 17 juillet 2011 au parc Lefebvre. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1113413054

CA11 20 0256

Activité de promotion de LaSalle Ford au centre Le Cavalier

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser LaSalle Ford à tenir une activité de promotion mardi le 17 mai 2011 au centre Le Cavalier sur le boulevard Champlain. Une contribution financière sera versée par LaSalle Ford à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour chaque essai routier.

Adoptée à l'unanimité.

30.00 1112365019

CA11 20 0257

Approbation des bons de commande et des virements budgétaires

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mars au 22 avril 2011 ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour la période d'avril 2011.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1113035006

CA11 20 0258**Avis de motion - amendement au règlement de zonage pour la protection des rives et du littoral**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Alvaro Farinacci de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098, de manière à rendre conforme la réglementation afin d'assurer la concordance aux dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables avec le règlement RCG 09-017 modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal..

40.01 1115312019

CA11 20 0259**Adoption - projet de règlement P.2098-LAS-162 relatif à la protection des rives et du littoral**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro P.2098-LAS-162 amendant le règlement de zonage 2098, et intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à rendre conforme la réglementation afin d'assurer la concordance aux dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables avec le règlement RCG 09-017 modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal* » et le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

De tenir une assemblée publique au 55 avenue Dupras le 6 juin 2011 à 19h00 pour les fins de cette consultation et de publier les avis requis.

Adoptée à l'unanimité.

40.02

CA11 20 0260**Avis de motion - règlement autorisant un centre de la petite enfance au 2021-2023 rue Lapierre**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Deschamps de la présentation à une séance subséquente du conseil du règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé aux 2021 et 2023, rue Lapierre par un centre de la petite enfance.

40.03 1115312032

CA11 20 0261**Avis de motion - règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal - ancienne École Allion**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ross Blackhurst de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant les secteurs établis, à construire et à transformer, ainsi que la densité de construction sur le site de l'ancienne École Allion dans l'arrondissement de LaSalle.

40.18 1112363006

CA11 20 0262

Adoption - projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme - ancienne École Allion

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visant les secteurs établis, à construire et à transformer, ainsi que la densité de construction sur le site de l'ancienne École Allion, situé entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue à l'intersection de la rue Edouard, dans l'arrondissement de LaSalle et qu'il soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

De tenir une assemblée publique le 30 mai 2011 à 19 h et de publier les avis requis.

Adoptée à l'unanimité.

40.19

CA11 20 0263

Adoption PPCMOI - construction d'une habitation pour personnes âgées sur le lot 1 079 738

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'adopter, en vertu du règlement LAS-0041 sur les P.P.C.M.O.I. le projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR AÎNÉS SUR LE LOT 1 079 738

SECTION I - TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot 1 079 738 tel que montré au plan en annexe « A ».

SECTION II - AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au lot visé à l'article 2, l'implantation et l'occupation sont autorisées aux conditions spécifiées dans la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger aux articles 3.4, 3.5, 4.4.1.1, 5.3.4.1, 5.3.7 h) et i), 5.3.8, 6.1.5.1, 6.1.5.4, 6.1.6.1, 6.1.7.2 2^e alinéa, et 7.31 du règlement de zonage de l'arrondissement de LaSalle (2098) et aux articles 2, 2^e paragraphe et 4 du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de LaSalle (Ville de Montréal régl. 10-018).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles spécifiées à la présente résolution s'applique.

SECTION III - USAGES

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le territoire peut aussi être occupé par une résidence pour aînés.
4. Le nombre maximal d'unités d'habitation est fixé à 110.

SECTION IV - IMPLANTATION, VOLUMÉTRIE, HAUTEUR ET ARCHITECTURE

5. La volumétrie, l'implantation, la hauteur, l'architecture et les alignements de construction doivent être conformes aux plans joints en annexe « B ».

SECTION V- ARCHITECTURE DU PAYSAGE

6. Les arbres existants identifiés au plan joint en annexe « C » de la présente résolution, doivent être maintenus en bon état.
7. Les plans aménagements paysagers joint en annexe « D » de la présente résolution, doivent être réalisés tels que montrés sur les plans

SECTION VI- STATIONNEMENT

8. Le nombre de stationnement autorisé est un minimum de 24 unités de stationnement.
9. Le nombre minimum de stationnement pour vélo est fixé à 5 unités.

SECTION VI - DÉLAI DE RÉALISATION

10. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

SECTION VII - DISPOSITIONS PÉNALES

11. Toute personne qui occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 13.
12. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :
 - a. S'il s'agit d'une personne physique :
 - pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1000 \$;
 - pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1500 \$;
 - pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$.
 - b. S'il s'agit d'une personne morale :
 - pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$;
 - pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$;
 - pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$.

SECTION IX - ENTRÉE EN VIGUEUR

13. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE « A »

Plan préparé par Martin Gascon, arpenteur géomètre portant la date du 13 octobre 2010 et le numéro de dossier 1009-12 et estampillé le 15 janvier 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle.

ANNEXE « B »

Plans préparés par la firme Colloudon, Veilleux et Cloutier, architectes estampillés B1 à B4 inclusivement le 18 avril par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle.

ANNEXE « C »

Plan estampillé le 19 janvier 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle.

Annexe « D »

Plan préparé par la firme Colloudon, Veilleux et Cloutier, architectes estampillé le 18 avril par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1112363007

CA11 20 0264

Adoption - règlement d'emprunt LAS-0068 pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 4 avril 2011;

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0068 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre les 18 et 19 mai 2011 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1112607002

CA11 20 0265**Dérogation mineure - escalier en cour latérale au 9125 rue Airlie**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 9125, rue Airlie permettant la construction d'escaliers menant aux étages supérieurs en cour latérale, alors que selon l'article 6.1.1.12 du règlement de zonage numéro 2098, un escalier autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol n'est pas autorisé en cour ou en marge latérale.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1115312025

CA11 20 0266**Dérogation mineure - agrandissement au 660-662-664 - 41e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

De refuser une dérogation mineure au 660-662-664, 41^e Avenue, permettant un agrandissement en cour arrière ayant une marge de 2,85 mètres, alors que selon l'article numéro 2098, une marge arrière minimale de 3,5 mètres est requise.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1115312008

CA11 20 0267**Perspective DC-9015 - bâtiment unifamilial au 160 rue Smith**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'approuver la perspective montrant le projet pour la construction d'un bâtiment résidentiel de type "unifamilial" au 160, rue Smith (DC-9015).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que le revêtement extérieur soit composé de briques de couleur rouge;
- Que les éléments architecturaux (pierres de coin, allèges et linteaux) soient de couleur grise;

- Que les fenêtres et les portes soient de couleur noire;
- Qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé lors de la demande de permis de construction.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1115312029

CA11 20 0268

Perspective DC-8891 et DC-8964 - bâtiments jumelés à l'intersection boul. LaSalle et 80e Avenue

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'approuver la perspective DC-8891 et DC-8964 montrant le projet pour la construction de deux bâtiments résidentiels jumelés de type "unifamilial" sur les lots 4 574 920 et 4 574 921 (coin 80^e Avenue et boulevard LaSalle).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que le revêtement extérieur sur les murs donnant sur la voie publique soit composé de pierres "Majeska rivox Katalina" de couleur beige chablis;
- Que le revêtement extérieur sur les murs ne donnant pas sur la voie publique soit composé de pierres de couleur beige;
- Que les éléments architecturaux (pierres de coin, allèges et linteaux) soient de couleur beige;
- Que les fenêtres et les portes soient de couleur brune ou noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1115312030

CA11 20 0269

Perspective DC-9002 - ajout d'un étage au 9175 rue Centrale

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver la perspective montrant un projet pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel de type "unifamilial" d'un étage par l'ajout d'un second étage au 9175, rue Centrale (DC-9002).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que le revêtement extérieur de la façade donnant sur la voie publique soit composé de pierres permacon de couleur nuance Laffit Gris Chambord;
- Que le revêtement extérieur des murs ne donnant pas sur la voie publique soit en brique de couleur rouge;
- Que les éléments architecturaux (pierres de coin, allèges et linteaux) soient de couleur grise;
- Que les fenêtres et portes soient de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1115312031

CA11 20 0270**Perspective DC-8963 - construction d'un bâtiment commercial au 8000 boulevard Champlain**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'approuver la perspective montrant le projet pour la construction d'un bâtiment commercial situé au 8000, boulevard Champlain (DC-8963).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que le revêtement soit de panneaux d'aluminium de couleur "bleu héron VW6075";
- Que le revêtement de brique soit composé de briques de couleur "Champlain";
- Que la base du bâtiment soit composée de blocs architecturaux Permacon "noble".

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1115312018

CA11 20 0271**P.I.I.A. - aménagement d'une case de stationnement au 33 - 9e Avenue**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter en partie, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro 2098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, permettant l'aménagement d'une case de stationnement au 33, 9^e Avenue (DO-19959).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect de l'élément suivant :

- Que la case de stationnement soit aménagée en cour latérale du bâtiment, derrière le prolongement du plan de façade permettant ainsi de conserver l'arbre et de minimiser les impacts visuels causés par l'aménagement d'une case de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1115312022

CA11 20 0272

P.I.I.A. - réfection des façades et agrandissement au 158 - 1^{re} Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro 2098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, permettant la réfection des façades et l'agrandissement au 158, 1^{re} Avenue (DC-8962).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que la brique utilisée soit le modèle « Québec » de la compagnie Hanson de couleur sturbridge mat »;
- Que les allèges, les linteaux et la base du bâtiment soient en pierre Arriscraft;
- Que les fenêtres soient à guillotines;
- Que les fenêtres, portes et les garde-corps soient de couleur noire ou brune;
- Que la bande de pierre Arriscraft, sous le couronnement de brique en soldat, soit éliminée.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1115312023

CA11 20 0273

P.I.I.A. - réfection de la façade avant au 234 - 1^e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro 2098 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, permettant la réfection de la façade avant au 234, 1^{re} Avenue (DC-8997).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- Que les encastrés, les allèges et les linteaux d'origines soient conservés, nettoyés et réinstallés;
- Que la brique utilisée soit du modèle « Québec » de la compagnie Hanson de couleur brun Héritage;
- Que les portes soient de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1115312024

CA11 20 0274

Compensation monétaire pour fins de parc - maison unifamiliale au 9139 boulevard LaSalle

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 5 649,60 \$ pour la demande de permis DC-8891, du projet de construction d'une maison unifamiliale au 9139, boulevard LaSalle constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1115312028

CA11 20 0275

Compensation monétaire pour fins de parc - maison unifamiliale au 9141 boulevard LaSalle

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 7 235,10 \$ pour la demande de permis DC-8964, du projet de construction d'une maison unifamiliale au 9141, boulevard LaSalle constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1115312027

CA11 20 0276

Compensation monétaire pour fins de parc - immeuble multifamilial au 9125 rue Airlie

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire de 16 460 \$ pour la demande de permis DC-8886, du projet de construction d'un immeuble multifamilial au 9125, rue Airlie constituant un projet de redéveloppement selon les exigences du règlement numéro 10-018.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1115312020

CA11 20 0277

Délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de mars

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de mars 2011, relativement aux demandes suivantes :

- CO-19979-1, Laurence Production (rue Bishop-Power);
- CO-19979-2, Laurence Production (rue Bishop-Power);
- CO-19981, Couvreur Verdun (385, rue Lafleur).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1115312026

CA11 20 0278

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1110361005

CA11 20 0279**Création et comblement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser la création et le comblement d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines (emploi numéro 211480) pour la Direction d'arrondissement, Division des ressources humaines, et ce, jusqu'au 31 décembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

50.02 1110361004

CA11 20 0280**Création et comblement d'un poste temporaire d'architecte paysagiste**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser la création et le comblement d'un poste temporaire d'architecte paysagiste (emploi numéro 455810) pour la Direction des services techniques de l'arrondissement de LaSalle, et ce, jusqu'au 30 juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité.

50.03 1113651001

CA11 20 0281**Comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

De reconduire le mandat des personnes ci-après mentionnées, à titre de membres représentant l'employeur sur le comité du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle, pour une période de 3 ans, à compter du 20 juin 2011:

Richard, Deschamps, conseiller de ville
Gervais Lemay, directeur d'arrondissement
Marc Morin, directeur du service des affaires publiques et du greffe
Carole Bérubé, chef de division des ressources humaines
Pierre Dupuis, chef de division des relations avec les citoyens et communication

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1112358005

CA11 20 0282
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe
appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2011.